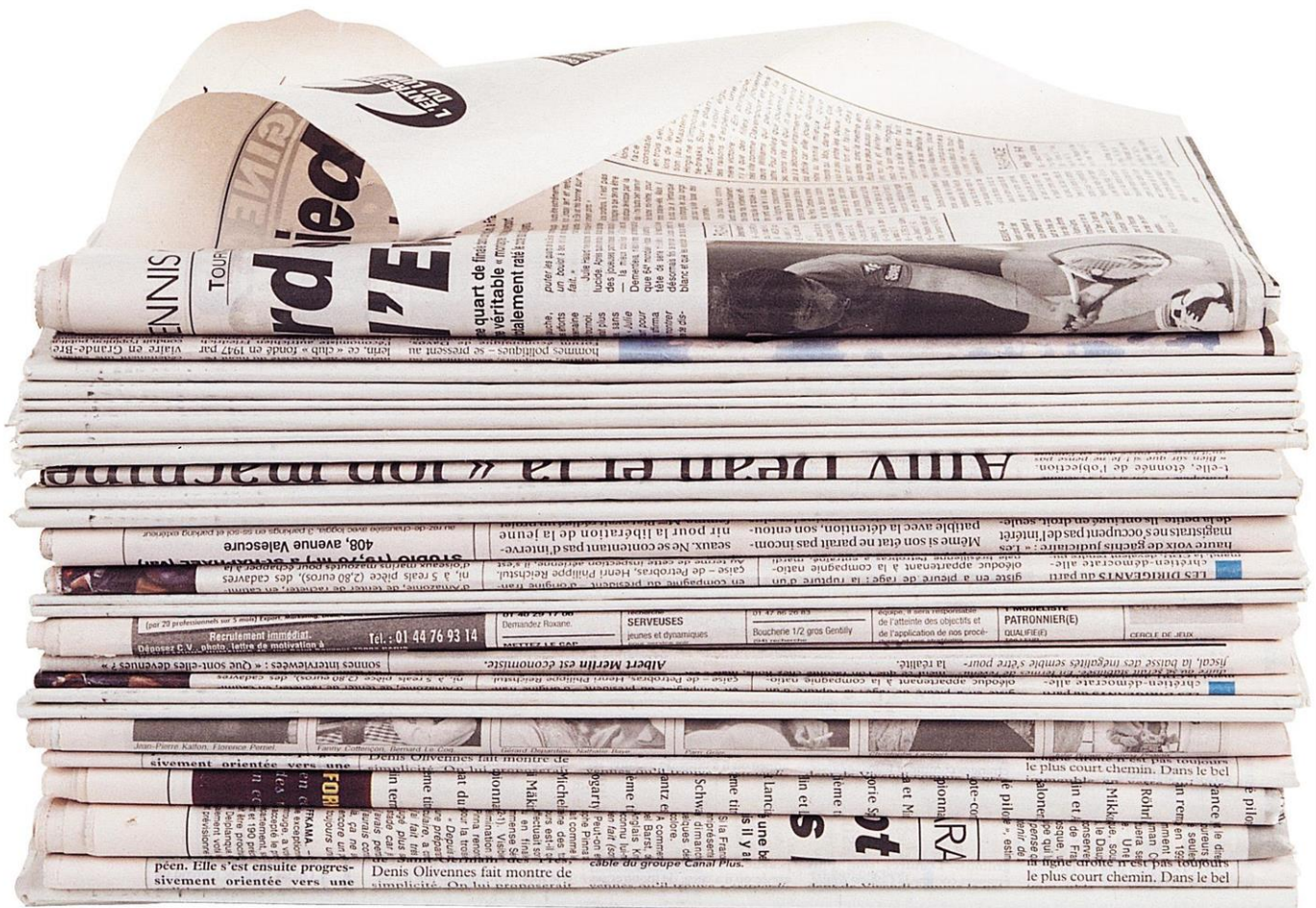


REVUE DE PRESSE



16 SEPTEMBRE 2019

> 30 SEPTEMBRE 2019



Découvrir le patrimoine au fil d'une balade sur l'eau



Marie-Louise Kadok et Dominique Goepfer feront en sorte que le patrimoine se livre à tous.

Les thématiques potentielles sont nombreuses pour valoriser le patrimoine local, le territoire de Moselle et Madon a choisi de l'aborder sous l'angle du divertissement. 18 rendez-vous ludiques et instructifs se dérouleront les 21 et 22 septembre.

Historique, religieux, industriel, minier et naturel, le patrimoine de Moselle et Madon revêt tous ses aspects. Pour le faire savoir, la Communauté de communes ne propose pas moins de 18 événements

entre le samedi 21 au matin et le dimanche 22 septembre au soir en différents lieux emblématiques du territoire, dont les rives de Moselle.

La grande nouveauté de l'année prendra la forme d'une promenade en bateau pour découvrir l'histoire de la baignade. Depuis les berges de la Moselle au départ de Pont-Saint-Vincent jusqu'au nouveau centre aquatique en passant par l'actuelle piscine de Neuves-Maisons, l'histoire de la baignade sera présentée à travers les vestiges des années 1930 qui subsistent sur cette zone de loisirs. La croisière donnera lieu à la présentation des nouveaux projets qui la concernent.

Deux départs seulement étant prévus, à 14 h et 15 h, le samedi 21 septembre, l'inscription préalable est obligatoire.

Des animateurs accueilleront également les visiteurs à heures fixes en des lieux traditionnellement très fréquentés lors des journées européennes du patrimoine : à l'église de Pulligny, au manoir de Sexey-aux-Forges, sur le site du carreau de la mine du val de fer, au fort Pellissier et ses attractions.

Erratum paru dans l'ER du vendredi 20 septembre (il ne s'agissait pas du balade sur l'eau)

Le club des cinq passe le relais



Les bénévoles continueront leurs randonnées sur les chemins de Moselle et Madon.

Depuis plus de 15 ans, Edith, Jacques, Jean, Jean-Louis et Michel ont réalisé, à titre bénévole, un travail de longue haleine en créant et en balisant une multitude d'itinéraires de marche traversant le territoire de Moselle et Madon. Surnommés rapidement le club des cinq, ils se retrouvaient régulièrement pour repérer les meilleurs circuits à qui veut découvrir le territoire en marchant. Remarqué par la CCMM, c'est tout naturellement que le groupe

de randonneurs a été associé à la réalisation des cartes et documentations officielles dont l'incontournable rando-guide. En plus d'avoir réalisé un travail remarquable avec plus de 120 km de balisage, ils ont également proposé 2 nouveaux circuits axés sur la mise en valeur des anciennes mines et un itinéraire reprenant les activités allant de la Rive gauche de la Moselle jusqu'au flanc du plateau Sainte-Barbe. Jeudi, lors d'une cérémonie organisée par la CCMM pour les remercier, c'est avec beaucoup d'émotion qu'ils passaient le relais à leurs successeurs Christian, Claude, François et Raymond. La relève est donc assurée d'autant plus que le club des 5 continuera à mettre son expérience acquise au service de la nouvelle équipe. Toute la documentation et cartes sont disponibles à la com'com de Moselle et Madon.

Cité éducative et inclusive : un soutien de l'État très attendu



L'ancien site de l'INRS au cœur du projet de création d'une cité, inclusive et culturelle.

Le projet de création d'une cité, inclusive et culturelle était à l'ordre du jour du conseil communautaire de jeudi dernier. Les délégués en ont débattu à l'espace André Chardin à Chavigny.

Pour rappel, dès mai 2015, le conseil de la communauté de communes de Moselle et Madon (CCMM) s'est prononcé pour la création sur l'ancien site de l'INRS situé sur les territoires de Neuves-Maisons et de Pont Saint Vincent d'un « Campus de l'éducation et de la formation ».

Le sujet, à nouveau à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de la CCMM, s'est enrichi de la participation de l'AEIM-ADAPEI 54. L'organisme souhaite implanter sur le même site une école spécialisée (Institut médico-éducatif) ainsi que la cuisine centrale de l'association qui serait conjuguée à une légumerie.

Le collège Jacques Callot de Neuves-Maisons et le Lycée de la Tournelle de Pont-Saint-Vincent pourront être transférés sur le campus. Le projet a alors naturellement évolué vers la création d'une « cité scolaire inclusive ».

Soutien régional et départemental acquis

Si le soutien au niveau régional, départemental et du député Dominique Potier sont incontestable, la construction du projet reste complexe du fait notamment de la multiplicité des partenaires. Le président Filipe Pinho a regretté que ce dossier, pourtant solide, ne soit pas plébiscité par l'État représenté par le Préfet.

À cette difficulté s'ajoutent les conclusions de l'Atlas des zones inondables, qui place l'ancien site de l'INRS en secteur à risques d'inondations.

Pour autant, les élus communautaires restent persuadés de la pertinence, de la solidité du projet. Pour conforter le dossier, ils ont voté à l'unanimité la signature d'une convention pour l'engagement et la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage par la création d'une cité éducative, inclusive et culturelle.

Concernant le transport, les élus ont adopté Résopouce, un système basé sur une application qui permettra de mettre en relation des passagers avec des automobilistes.

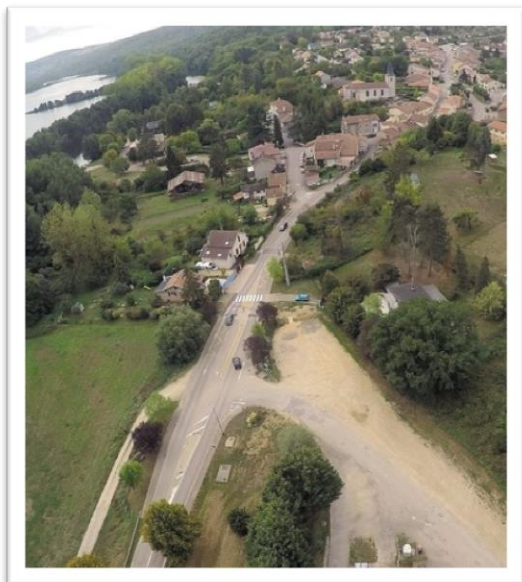


COMMUNES

CCMM

Les travaux de la traverse vont bientôt débuter

Le conseil municipal portait sur quelques points, notamment le plus controversé, celui des travaux de la traverse. Pour l'occasion, sept Mérévillois étaient venus assister à la séance, dont l'ancien maire Bernard Rouillon.



Les travaux pour améliorer la sécurité dans la traversée du village débuteront à partir de lundi 23 septembre.

Ces travaux ont pour but de faire ralentir les automobilistes et d'améliorer la sécurité dans la traversée de la commune. Ils débuteront à partir du lundi 23 septembre.

Ils se feront sur l'entrée Nord avec création d'un plateau ralentisseur, refonte du carrefour des lotissements, création de 2 quais de bus sur la RD 115 b ; grande-rue : création d'une écluse et route de Frolois : création d'une écluse également et refonte des bordures avec aménagements paysagers.

A l'entrée Sud : création d'un plateau ralentisseur, refonte du carrefour des lotissements, création de

deux quais de bus sur la RD 115 b financés en partie par la CCMM qui en a compétence, aménagements paysagers des espaces comblés.

Le département a fait un cadeau légitime de 160 000 € pour des travaux de grattage de la chaussée et mise en place d'un tapis avec de l'enrobé (début 2020).

Un projet important et lourd à gérer

La commission travaux s'est réunie, et l'ouverture des plis a laissé apparaître 3 sociétés. L'arbitrage a été difficile, mais le choix retenu a porté sur le point technique de l'entreprise Eurovia 364 282,81 € HT. Colas 331 238,85 € HT, et Trapid Bigoni 397 454,00 € HT sur un prévisionnel de 465 447,00 € HT tranche ferme et optionnelle. La voirie sera effectuée par Eurovia également, les espaces verts par la société Keip pour 52 015.90 € HT

Le projet a été validé par le conseil, mais l'opposition s'est manifestée par 3 contre et 3 abstentions. « Tout automobiliste peut être un jour un délinquant de la route, moi y compris », a souligné le maire, rappelant la nécessité de réduire la vitesse des véhicules.

Vendredi 20 septembre 2019 / Neuves-Maisons

Loisirs et commerce au cœur des débats

Plusieurs points étaient à l'ordre du jour du dernier conseil municipal.

La valorisation écologique du site des étangs de la Gravière et de la Morte a fait l'objet d'une étude. Leurs eaux sont de bonne qualité, contrairement à celles du Madon et de la Moselle, trop riches en mercure.

Le site des étangs est un lieu de promenade et de pêche. Les « Pâtis » permettent le jardinage. « Les eaux sont peu profondes pour les poissons » (1,50 m), observe M. Raoult, adjoint, tandis que l'élue Delphine Ghilain constate qu'on n'y a jamais vu de poissons morts.

Le centre-ville qui fait actuellement l'objet de travaux de rénovation « est difficile à faire vivre » admet le maire, précisant que la municipalité n'est pour rien dans la fermeture de certains commerces.

Claude Schlegel a souhaité que soit évoqué l'endettement communal chiffré à 1.227 € par habitant (rapport du 9.04.19 de la Chambre des comptes). « Les chiffres sont anciens. Des mesures ont depuis été prises », a précisé le maire.

Samedi 21 septembre 2019 / Viterne

La taxe sur les logements vacants fait débat

L'ordre du jour a été conduit dans un climat serein. C'est à l'unanimité que fut votée l'acquisition d'un terrain au lieu-dit de Ramvaux, une parcelle de 251 m² sur un terrain de M. Marchal au prix de 5 €/m², afin d'y installer une bâche pour la défense incendie. Approbation à l'unanimité pour le rapport de gestion du conseil d'administration de la Société Publique Locale SPL-XDEMAT et une décision modificative pour la régularisation d'une subvention concernant l'achat du décapeur thermique.

Côté administratif, au chapitre des autorisations d'absence du personnel (agent territorial), le maire rappelle que c'est un droit et une obligation de la fonction publique, mais que les modalités d'attribution des absences (naissance, mariage décès et autres) doivent être déterminées localement par le maire et par délibération. Les propositions ont été votées à l'unanimité.

Un débat s'est fait lors de la délibération des logements vacants soumis à la taxe d'habitation. En effet, l'article 1407 bis du code général des impôts, permet au conseil d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation. La majorité l'a emporté et accord fut donné au maire pour assujettir les logements vacants au principe de l'équité face à l'impôt.

Les élus ont donné leur accord aussi pour l'exploitation des bois de Viterne par l'O.N.F pour l'exercice 2020. La taxe d'affouage n'augmente pas et reste à 90 €.

Au fil des délibérations

Travaux et matériels : il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits, concernant des programmes de travaux, une acquisition de matériels et la contribution au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Contrôle des extincteurs : le Conseil Municipal accepte la participation financière d'un montant de 148,50 €, allouée par l'assurance Groupama.

Prolongation d'un Contrat à Durée Déterminée : il est décidé de prolonger le poste d'Emploi Avenir en Contrat à Durée Déterminée, pour la période du 8 août 2019 au 31 août 2019, au sein des Services Techniques de la Commune.

SPL-XDEMAT : le conseil municipal approuve le rapport de gestion du Conseil d'administration.

ZAC du Haldat - SOLOREM : le bilan prévisionnel de l'opération d'aménagement, tel que présenté au rapport d'activité au 31 décembre 2018, est approuvé.

Gestion du domaine public : il est décidé de céder à Mme et M. Gary Racunica, nouveaux propriétaires, le terrain délimité « B » de 53 m² au prix de 15 € le m², les frais étant à la charge des acquéreurs et de les autoriser à occuper le terrain délimité « C » de 7 m²

Immeuble abandonné : le Conseil Municipal fixe le montant de l'indemnité provisionnelle d'acquisition à 52.500 € ; il est décidé d'acquérir une partie de la parcelle AD-514.

Un nouveau lotissement vient agrandir le village



Le lotissement du Petit Verger vu du dessus.

Les travaux du lotissement du Petit Verger, débutés en novembre 2017, touchent à leur fin. 17 logements seront finalement construits. Tous les aménagements seront réalisés afin d'accueillir au mieux les familles.

Le nouveau lotissement des 18 logements prévus et sorti de terre en novembre 2017 est pratiquement terminé. Il y en aura 17 finalement construits. La démographie va grandissante, dépassant ainsi la barre des 1.500 habitants.

Seront accueillies des familles allant jusqu'à 5 personnes, soit près d'une centaine de nouveaux Mérévillois au bas du village. Le nom du lotissement ? « Le petit Verger », qui comprendra trois nouvelles rues : des Cerisiers, des Mirabelliers, et l'impasse des Pommes !

Des aménagements afin d'améliorer la sécurité

Pour les aménagements, le maire est intervenu directement auprès de la CCMM et du Département pour qu'un arrêt de bus soit installé à proximité du lotissement, afin de favoriser les déplacements et garantir la sécurité des enfants. Quant à l'éclairage public, Robert Césari a demandé à son conseil,

pour des raisons de sécurité également, de faire accélérer sa mise en place avant l'hiver. Et, bien évidemment, une route devrait être aménagée rapidement pour faciliter l'accès aux pavillons. Nous souhaitons donc la bienvenue à ces nouveaux habitants.

Jeudi 26 septembre 2019 / Chaligny

Partenariat et politique éducative locale avec les Francas

Lors du conseil municipal de rentrée, les élus ont procédé au vote de 10 délibérations.

Salle polyvalente

Le contrat d'entretien de l'équipement de la cuisine de la salle polyvalente est renouvelé avec la société Electro-climat pour 371 € HT par an.

Minibus

La convention de location d'un minibus à l'association APIC est approuvée pour 180 € par mois dans le cadre des nouvelles activités péri éducatives.

Travaux

L'avenant au marché de travaux d'aménagement de la rue Edmond- Pintier avec l'entreprise LORTP est approuvé pour 27.249 €.

Décisions modificatives et comptabilité

Les modifications en fonctionnement sont approuvées pour un montant de 7.385 € ainsi que celles en investissement pour un montant de 20.000 €.

L'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilité est acceptée pour un montant de 2.000 € auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Subventions

Le total des subventions aux associations est attribué à 20 associations pour un montant de 21.560 €.

Transformation d'emploi

La compétence « petite enfance » ayant été transférée à la communauté de communes, il convient de modifier la durée de travail d'un personnel communal en charge de la salle polyvalente 7 heures par semaine.

Foyer des jeunes

Le bâtiment « Foyer des Jeunes » 1 rue du Bouchot portera désormais le nom de « La Coopette ».

Partenariat

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de partenariat et de mise en œuvre d'une politique éducative locale avec l'association départementale des Francas de Meurthe-et-Moselle, ainsi que l'avenant unique de gestion des accueils de loisirs et la participation financière de la commune fixée à 12.385 € par trimestre pour l'année scolaire 2019-2020.

La nouvelle gendarmerie se dessine



Les participants à la réunion publique ont découvert un projet bien ficelé.

Le maire est content : la nouvelle gendarmerie s'esquisse. « Cela fait 15 ans qu'on se bat pour que la gendarmerie vienne ici ; un long cheminement qui nous a mangé de l'énergie », a rappelé le maire. Des propos approuvés par Filipe Pinho, président de la com'com : « il faut donner aux gendarmes des locaux dignes de ce nom ». Les riverains des futurs locaux, eux, étaient plus réservés.

Une réunion publique a permis d'en savoir un peu plus sur le projet, en présence de Meurthe-et-Moselle Habitat, maître d'ouvrage. Les anciens locaux du commissariat de police rue du Capitaine-Caillon seront démolis, laissant une dent creuse, derrière laquelle seront édifiés la nouvelle gendarmerie et 28 logements individuels et collectifs clôturés. Les plans ont été approuvés par des instances nationales, mais pas tout à fait par des habitants du secteur qui regrettent qu'il n'y ait « pas assez de consultations ». Ces derniers déplorent également des « nuisances sonores » par les voitures entrant dans la gendarmerie ou celles sortant par une nouvelle voirie débouchant rue Anatole-France. Les deux premiers permis ont été signés. La procédure semble bien engagée pour la réalisation du projet en centre-ville.

Que deviendront les locaux de l'ancienne gendarmerie rue Aristide-Briand et les logements qui ont été construits dans les années 1985 ? « Ils appartiennent au Département. On va refaire de l'habitat », a-t-on appris au cours de cette réunion, qui a réuni un public nombreux mais un peu inquiet.